



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2024 2024/106

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 06 novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	23
Nombre de votants	27

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, Mme Marie-Renée BIZET, Mme Françoise CHAMPION, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT et M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Laurent GIRARD (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), Mme Huguette ROSIER (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), M. Arnaud COURJAL (pouvoir à M Christophe LIEGE), M. Jean-Philippe BASTIEN.

Absent : M. Yannick DANIEL

Secrétaires de séance : Mmes M. GUILLEUX et S. PICOT

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2/2024

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique, présente la seconde décision modificative de l'année 2024 pour le budget communal.

Elle rappelle que le budget a été voté le 21 février 2024 en appliquant la nomenclature comptable M57.

Après 10 mois d'exécution budgétaire, il convient de procéder à quelques ajustements.

Il convient donc de voter une décision modificative pour ajuster les crédits votés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget voté le 21 février 2024,

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et vie économique du 16 octobre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le budget pour ajuster les dépenses et prendre en compte notamment la revalorisation des rémunérations des agents.

Le Conseil municipal, avec 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (P-L.PHILIPPE, M.GUILLEUX, H.ROSIER et D. SÉBILO) DÉCIDE :

- ◆ **DE VOTER** la décision modificative n° 2/2024 suivante

Chapitre, article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
Total R013	Atténuations de charges				60 000,00
6419	Remboursements sur rémunération				60 000,00
Total R70	Produits des services du domaine			0,00	29 000,00
70612-13	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures				29 000,00
Total R731	Fiscalité Locale			0,00	107 000,00
73111-01	Impôts directs locaux				107 000,00
Total R739	Reversement et restitutions sur impôts		5 113,00		
7392221-01	Fonds national péréquation ressources intercommunales et communales		5 113,00		
Total R74	Dotations et participations			5 949,00	150 179,00
74111-01	Dotation forfaitaire			701,00	
741121-01	Dotation de solidarité rurale				6 924,00
741127-01	Dotation nationale de péréquation			5 248,00	
748374-01	Autres dotations Etat				48 947,00
74833-01	Etat-compensation au titre des exonérations de taxes foncières				94 308,00
Total D 011	Charges à caractère général	89 000,00	253 850,00		
60612-510	Electricité		25 000,00		
60613-510	Chauffage urbain		25 000,00		
60622-020	Carburant		5 000,00		
60633-845	Fournitures de voirie		25 000,00		
60636-510	Vêtements de travail		5 000,00		
611-510	Contrat de prestations de services	30 000,00			
6132-024	Locations immobilières		4 000,00		
61351-820	Locations matériel roulant		10 000,00		

61351-511	Locations matériel roulant		14 450,00
61351-845	Locations matériel roulant		8 000,00
61358-820	Autres locations mobilières		4 000,00
615221-313	Entretien et réparations sur bâtiments publics		13 000,00
615231-845	Voiries		40 000,00
615232-512	Entretien et réparations sur réseaux	5 000,00	
6156-551	Maintenance	5 000,00	
6227-020	Frais d'actes et de contentieux		3 500,00
6228-7221	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		1 300,00
6228-510	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		400,00
6233-311	Foire et expositions		5 700,00
6236-022	Catalogues et imprimés	20 000,00	
6237-022	Publications		20 000,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivités		29 000,00
6247	Transports collectifs du personnel	29 000,00	
6281-020	Concours divers		500,00
6283-510	Frais de nettoyage des locaux		15 000,00
Total D 012	Charges de personnel	8 000,00	36 458,00
6215-020	Personnel affecté par la commune membre du GPF		108,00
6216-020	Personnel affecté par le GPF de rattachement	1 000,00	
64112-510	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence		2 000,00
64131-020	Personnel non titulaire - rémunérations		5 000,00
64136-020	Personnel non titulaire - indemnités liées à la perte d'emploi		5 000,00
6453-510	Cotisations aux caisses de retraite		10 000,00
6454-211-213-331-422-510-020	Cotisations aux ASSEDIC		10 000,00
6455-020	Cotisations pour assurance du personnel	5 000,00	

6456-01	Versement au FNC du SFT		4 350,00		
64731-510	Allocations de chômage versées directement	2 000,00			
Total D 65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	145 309,00		
6541-020	Admissions en non-valeur	3 500,00			
657358-020	Subventions de fonctionnements aux autres groupements		2 000,00		
65748-311	Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé		2 500,00		
65748-312	Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé		1 500,00		
65888-020	Autres charges diverses de gestion courante		139 309,00		
TOTAL FONCTIONNEMENT		100 500,00	440 730,00	5 949,00	346 179,00
		340 230,00		340 230,00	

INVESTISSEMENT					
Total ONA	Opérations Non Affectées	0,00	4 464,00	0,00	61 791,00
024	Produits des cessions des immobilisations				56 224,00
					2 500,00
041	Opérations patrimoniales		3 067,00		3 067,00
2088-01	Autres immobilisations corporelles		1 397,00		
Total 087	Gr scolaire Marie Pape-Carpantier	0,00	3 563,00		
21841-211	Matériel de bureau et mobilier scolaires		1 663,00		
2158-213	Autres installations, matériel, outillage technique		1 900,00		
Total 099	Signalisation et communication	0,00	6 000,00		
215738-	Autres matériels et outillages de voirie		6 000,00		
Total 100	Voiries divers	0,00	18 180,00		
2031-515	Frais d'études		15 000,00		
2031-845	Frais d'études		2 000,00		
2188-847	Autres immobilisations corporelles		1 180,00		
Total 103	Manifestations	0,00	9 983,00		
215738-510	Autres matériels et outillages de voirie		7 331,00		
21848-023	Autres matériels et mobiliers		2 652,00		
Total 121	Mairie	0,00	12 201,00		
21838-020	Autre matériel informatique		10 000,00		
21848-020	Autres matériels de bureau et mobiliers		407,00		
21351-510	Immobilisations corporelles en cours : bâtiments		1 794,00		

Total 134	Multi accueil	0,00	8 620,00		
2313-4222	Immobilisations corporelles en cours : bâtiments		8 620,00		
Total 168	Centre culturel et associatif	0,00	50 000,00		
21848-313	Autres matériels de bureau et mobiliers		20 000,00		
2313-313	Constructions en cours : bâtiments		30 000,00		
Total 169	Services techniques	0,00	54 000,00		
215738-510	Autre matériel et outillage de voirie		48 000,00		
21578-510	Autre matériel technique		6 000,00		
Total 178	Maison des associations	70 000,00	0,00		
2313-313	Immobilisations corporelles en cours : bâtiments	70 000,00			
Total 204 - AP 6	Aménagement du Pré Grasseur	3 000,00	101 680,00	0,00	300 000,00
13461-511	Dotation d'équipement des territoires ruraux				175 000,00
13462-511	Dotation de soutien à l'investissement local				125 000,00
2031-511	Frais d'études	3 000,00			
2312-511	Agencements et aménagement de terrains		101 680,00		
Total 205 - AP 7	Rénovation énergétique de la Mairie	0,00	166 100,00		
2031-020	Frais d'études		19 100,00		
2313-020	Immobilisations corporelles en cours : bâtiments		147 000,00		
TOTAL INVESTISSEMENT		73 000,00	434 791,00	0,00	361 791,00

361 791,00

361 791,00

Il est rappelé que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 08 novembre 2024
Et de la publication, le 13 novembre 2024**

**Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSE**



